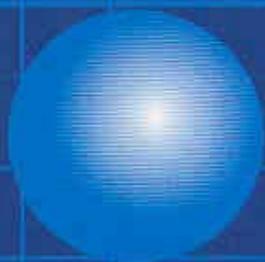


Les bénéficiaires du RMI en Loir-et-Cher

*Situation sociale et professionnelle
à l'entrée dans le dispositif*

Septembre 2002 - Les Etudes de l'Observatoire n° 20



Les bénéficiaires du RMI en Loir-et-Cher

Situation sociale et professionnelle
à l'entrée dans le dispositif

Septembre 2002 - Les Etudes de l'Observatoire n° 20

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Données de cadrage	7
1.1 Plus de 4 000 foyers bénéficiaires	7
1.2 Localisation des bénéficiaires du RMI	9
1.3 Ancienneté dans le dispositif	10
2. Profil des bénéficiaires du RMI	11
2.1 Une population plutôt jeune et féminine	11
2.2 Un profil différent pour les bénéficiaires présents dans le dispositif depuis plus de trois ans	13
2.3 Une proportion élevée de bénéficiaires de nationalité étrangère	13
2.4 Des personnes vivant seules en majorité	14
2.5 Sept bénéficiaires sur dix ne travaillent pas	14
2.6 Un tiers des bénéficiaires en attente d'un contrat d'insertion	15
3. Degré d'employabilité	17
3.1 Des niveaux d'étude en majorité peu élevés	17
3.2 Des bénéficiaires peu qualifiés ou sans expérience professionnelle	18
4. Degré d'éloignement au marché de l'emploi	20
4.1 Un bénéficiaire sur trois en activité avant d'entrer dans le dispositif	20
4.2 Un bénéficiaire sur quatre inactif depuis plus de 3 ans	20
4.3 Près de trois bénéficiaires sur dix sont d'anciens éremistes	21
5. Degré d'intégration sociale	22
5.1 Etat de santé et accès aux soins des bénéficiaires	22
5.2 Un tiers des bénéficiaires hébergés chez des parents ou des amis	23
5.3 Trois bénéficiaires sur dix déclarent être endettés	24
5.4 Des problèmes de mobilité pour 45 % des femmes	25
5.5 Près de 10 % des bénéficiaires ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture du français	25
6. Situation des bénéficiaires au regard de l'emploi	26
6.1 Sept bénéficiaires sur dix sont au chômage	26
6.2 Une nette proportion de femmes sans activité professionnelle	26
6.3 Une part importante d'emplois aidés	26

INTRODUCTION

Instauré en décembre 1988, le **Revenu Minimum d'Insertion (RMI)** se situe dans le champ des diverses interventions qui **visent à aider les personnes rencontrant de graves problèmes financiers, souvent cumulés avec des difficultés dans d'autres domaines**. Il intervient après la solvabilisation que représentent les prestations familiales, les allocations logement, le traitement spécifique du risque chômage par la protection sociale. C'est **l'ultime filet de protection**, après ceux que constituent déjà les autres minima sociaux existants : minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique, allocation de parent isolé...

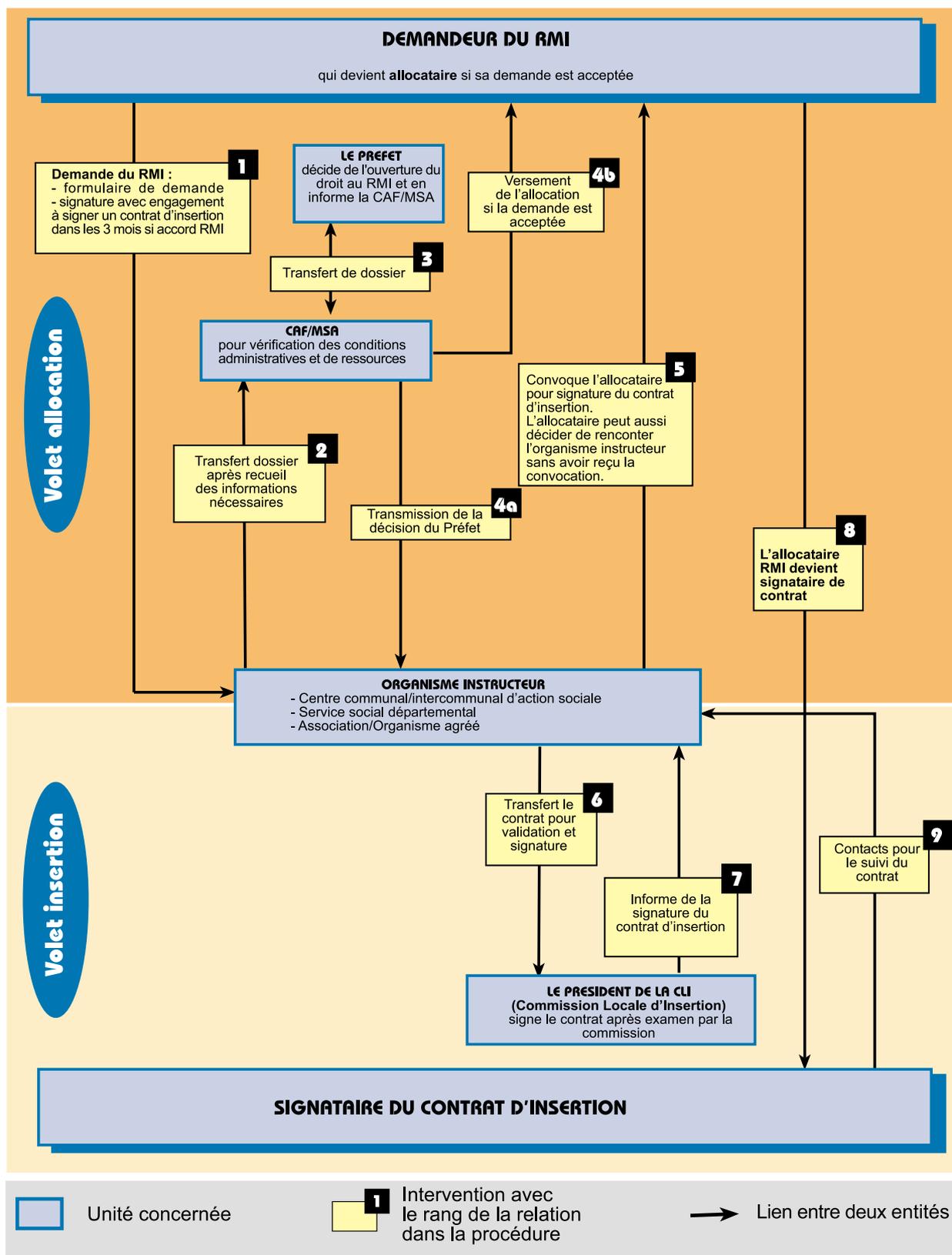
Ce dispositif offre à toutes les personnes qui en remplissent les conditions (d'âge et de ressources

surtout), la garantie d'un minimum de ressources ainsi que l'accès à des droits sociaux, et a pour objectif de favoriser leur insertion.

Cette analyse de la population des érémisses porte sur les 4 377 « dossiers avec droits ouverts » extraits, début janvier 2002, de l'outil statistique « échéancier CLI » installé dans chaque secrétariat des Commissions Locales d'Insertion (CLI).

Depuis janvier 1995, les bénéficiaires du RMI font l'objet d'un suivi statistique tout au long de leur présence dans le dispositif. Les bulletins de « Suivi statistique des bénéficiaires du RMI », établis lors de la demande ou de l'élaboration de chaque contrat d'insertion, sont remplis sur le principe déclaratif ; ils servent de support à cette étude.

De la demande du RMI à la signature du contrat d'insertion



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - d'après source INSEE

1. DONNÉES DE CADRAGE

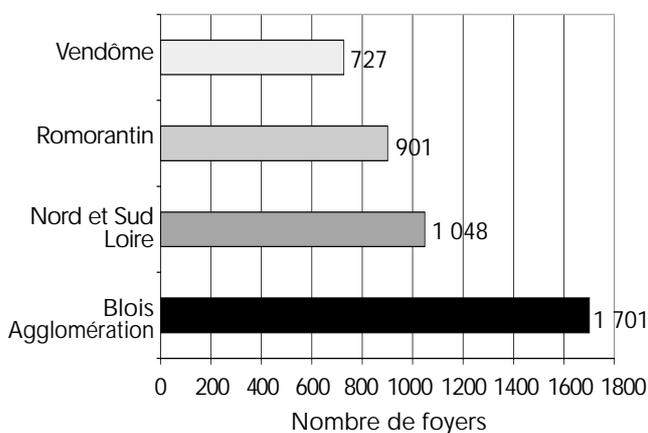
1.1 Plus de 4 000 foyers bénéficiaires

Début 2002, on dénombre 4 377 foyers bénéficiaires (payés ou suspendus) du RMI en Loir-et-Cher.

Le droit au RMI est un « droit familial » et non individuel comme peut l'être l'allocation chômage. De ce fait, avec les ayants droits (conjoint ou concubin d'une part, enfants et personnes à charge d'autre part), **plus de 7 930 personnes sont concernées par le RMI, soit 2,5 % de la population départementale.**

Les personnes couvertes par le dispositif sont en proportion plus nombreuses dans la CLI Blois Agglomération où elles représentent 4,2 % de la population totale du périmètre. En revanche, leur poids est moindre dans les CLI Nord et Sud Loire et Vendôme.

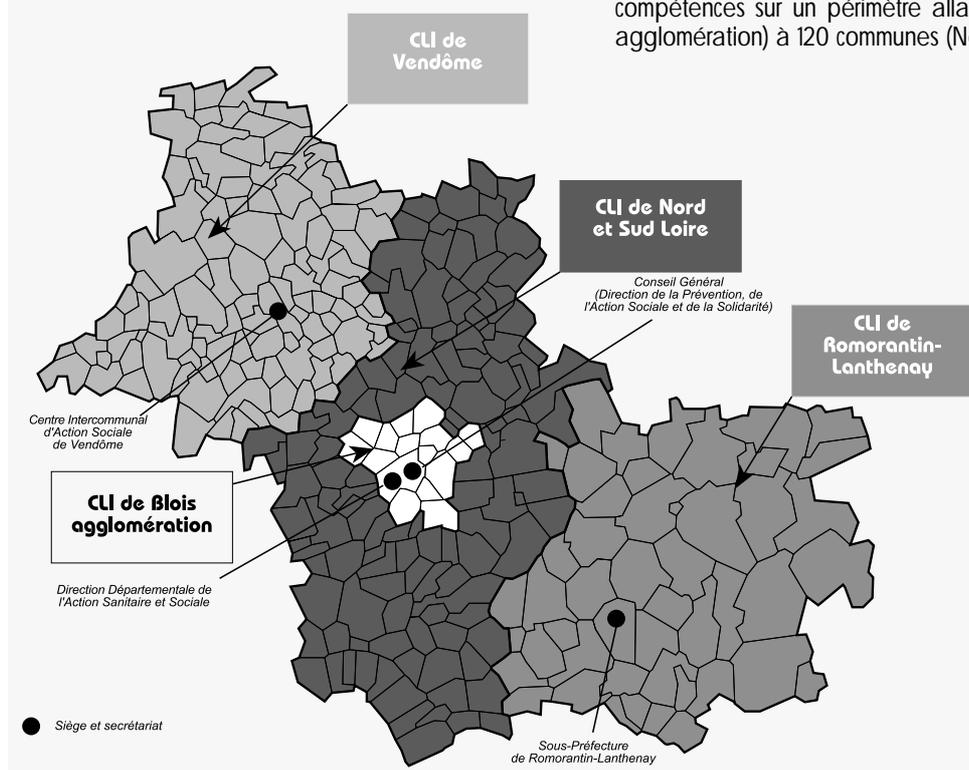
Répartition des foyers bénéficiaires¹ (payés ou suspendus) par CLI



D'après source : INSEE - RGP 99

Quatre commissions locales d'insertion en Loir-et-Cher

Composée de représentants des services de l'Etat, du Conseil Général et des communes, de responsables économiques, de représentants de services sociaux et des associations, la commission locale d'insertion (CLI) a pour mission d'élaborer un programme d'insertion et d'animer la politique locale en ce domaine. Elle délègue au Bureau (instance restreinte de la CLI) l'examen et la validation des contrats d'insertion. Au nombre de quatre dans le département, les CLI exercent leurs compétences sur un périmètre allant de 16 communes (Blois agglomération) à 120 communes (Nord et Sud Loire).



¹ Parmi les foyers bénéficiaires du RMI figurent à la fois ceux qui perçoivent l'allocation et ceux qui, ne la percevant plus, restent cependant dans le dispositif.

Répartition des foyers bénéficiaires du RMI et du nombre de personnes couvertes par Commission Locale d'Insertion

	Blois Agglomération	Nord et Sud Loire	Romorantin	Vendôme	Loir-et-Cher
Nombre total de ménages (1999)	33 040	40 033	29 091	28 437	130 601
Population sans double compte (1999)	78 166	99 116	69 672	68 014	314 968
Bénéficiaires					
Nombre de foyers bénéficiaires (payés ou suspendus)	1 695	1 048	901	727	4 371²
Nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants	21,7	10,6	12,9	10,7	13,9
Part des foyers bénéficiaires dans le nombre total des ménages (1999)	5,1 %	2,6 %	3,1 %	2,6 %	3,3 %
Ayants droits					
Nombre de conjoints ou de concubins	349	231	39	130	749
Nombre d'enfants	1 208	633	550	421	2 812
Nombre de personnes couvertes par le RMI	3 252	1 912	1 490	1 278	7 932
Part dans la population totale	4,2 %	1,9 %	2,1 %	1,9 %	2,5 %

D'après sources : Echancier CLI - INSEE - RGP 99

Pour effectuer une comparaison entre le département et les niveaux géographiques supérieurs, il est nécessaire de recourir aux données diffusées au niveau national. Celles-ci portent uniquement sur les allocataires effectivement payés dans le mois et non sur l'ensemble des bénéficiaires du RMI payés ou suspendus. Cela explique en majeure partie les différences que l'on peut observer dans les chiffres départementaux entre les deux tableaux.

Les allocataires du RMI au 31 décembre 2001 : éléments de comparaison

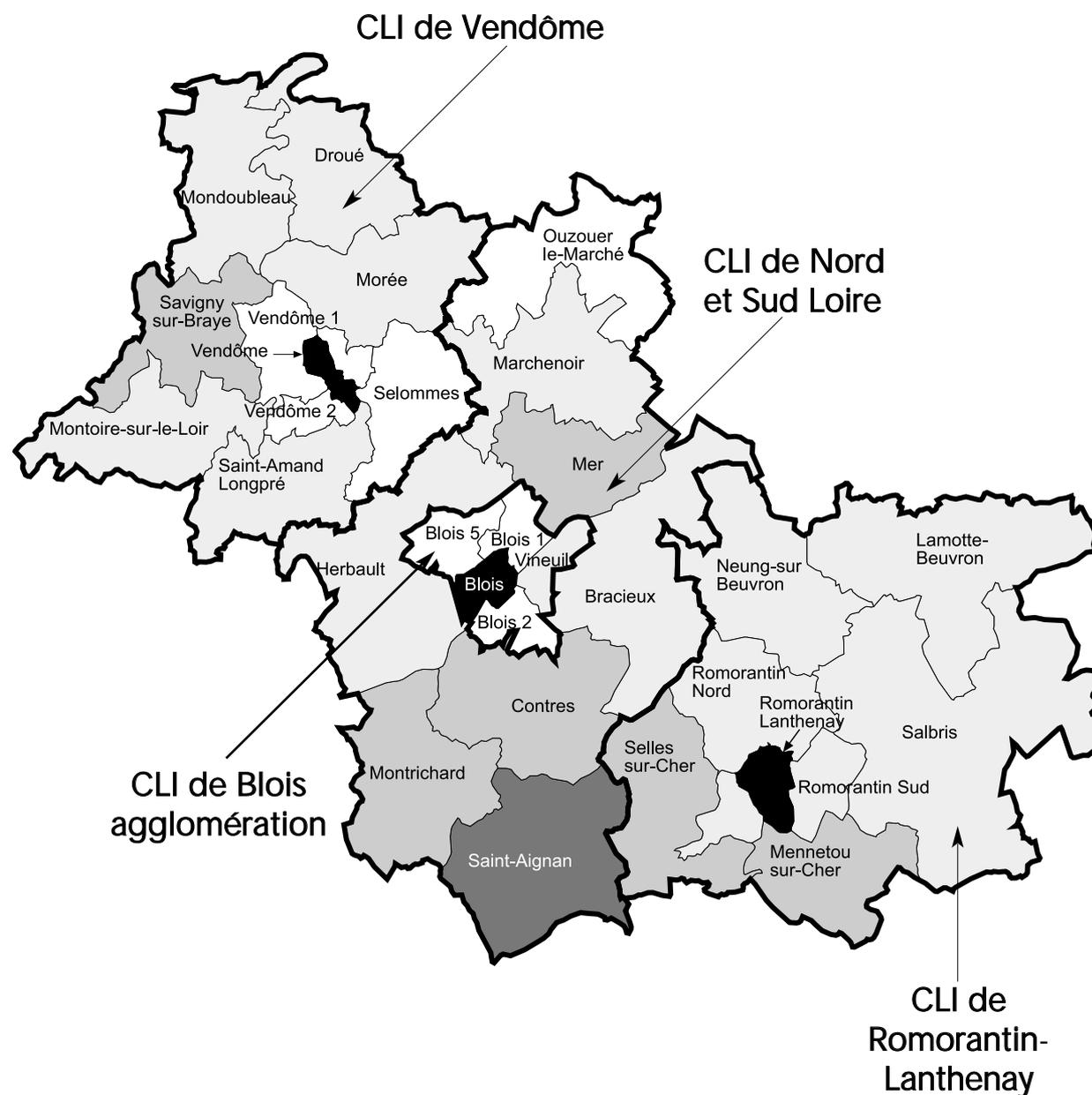
	Loir-et-Cher	Région Centre	France métropolitaine
Nombre total de ménages (1999)	130 601	999 962	23 810 161
Population sans double compte (1999)	314 968	2 440 329	58 518 395
Nombre de foyers allocataires du RMI (CAF et MSA)	3 667	29 399	938 459
Nombre d'allocataires pour 1 000 habitants	11,6	12,0	16,0
Part des foyers allocataires dans le nombre total des ménages (1999)	2,8 %	2,9 %	3,9 %
Nombre de personnes couvertes par le RMI	7 726	60 469	1 832 245
Part dans la population totale (1999)	2,5 %	2,5 %	3,1 %

D'après sources : INSEE - RGP 99 - CNAF

² L'outil statistique n'apporte aucune information pour 6 bénéficiaires.

1.2 Localisation des bénéficiaires du RMI

Foyers bénéficiaires du RMI Données cantonales



**Nombre de foyers bénéficiaires
(payés ou suspendus) pour 1000 habitants**

- Plus de 20
- De 15 à 20
- De 10 à 15
- De 5 à 10
- Moins de 5

Les villes de Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme et à un moindre degré le canton de Saint-Aignan ont en commun d'avoir une forte proportion de bénéficiaires du RMI (c'est-à-dire supérieure à la moyenne départementale qui se situe à 13,9 bénéficiaires pour 1 000 habitants).

Répartition des foyers bénéficiaires du RMI et des personnes couvertes par canton

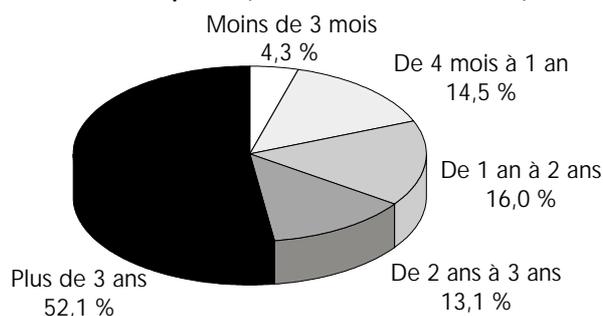
Cantons	Nombre de bénéficiaires (payés ou suspendus)	Nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants	Nombre de personnes couvertes	Population sans double compte en 1999	Part des personnes couvertes dans la population totale
Commune de Blois	1 584	32,21	3 061	49 171	6,2 %
Commune de Vendôme	356	20,11	661	17 707	3,7 %
Commune de Romorantin-Lanthenay	401	21,85	676	18 350	3,7 %
Saint-Aignan	266	15,86	534	16 776	3,2 %
Mennetou-sur-Cher	90	13,24	157	6 796	2,3 %
Mer	124	11,21	253	11 064	2,3 %
Contres	170	10,08	322	16 868	1,9 %
Vineuil	79	8,40	178	9 405	1,9 %
Montrichard	176	11,59	265	15 188	1,7 %
Selles-sur-Cher	115	10,63	186	10 820	1,7 %
Savigny-sur-Braye	60	10,48	96	5 727	1,7 %
Droué	26	8,06	53	3 224	1,6 %
Saint-Amand-Longpré	40	8,99	71	4 447	1,6 %
Salbris	126	9,21	214	13 685	1,6 %
Montoire-sur-le-Loir	81	9,18	135	8 819	1,5 %
Lamotte-Beuvron	95	9,48	147	10 025	1,5 %
Romorantin nord (hors Romorantin)	17	9,23	27	1 842	1,5 %
Neung-sur-Beuvron	45	8,53	75	5 273	1,4 %
Herbault	102	7,22	172	14 126	1,2 %
Mondoubleau	47	8,04	71	5 848	1,2 %
Morée	59	7,47	95	7 900	1,2 %
Bracieux	103	6,83	168	15 071	1,1 %
Marchenoir	39	7,08	60	5 511	1,1 %
Selommes	17	4,85	36	3 507	1,0 %
Romorantin sud (hors Romorantin)	15	5,21	21	2 881	0,7 %
Vendôme 1 (hors Vendôme)	24	4,19	40	5 729	0,7 %
Blois 2 (hors Blois)	34	4,55	48	7 465	0,6 %
Ouzouer-le-Marché	19	4,21	28	4 512	0,6 %
Blois 1 (hors Blois)	27	3,56	37	7 581	0,5 %
Blois 5 (hors Blois)	15	3,30	22	4 544	0,5 %
Vendôme 2 (hors Vendôme)	19	3,72	23	5 106	0,5 %
Loir-et-Cher	4 371	13,88	7 932	314 968	2,5 %

D'après source : INSEE - RGP 99

1.3 Ancienneté dans le dispositif

Globalement, plus de la moitié des bénéficiaires du RMI sont dans le dispositif depuis plus de 3 ans, un constat qui ne varie guère d'un territoire à l'autre (de 49,5 % pour Vendôme à 53,8 % pour Blois Agglomération). A noter également que 25 personnes sont inscrites depuis sa création en 1988. L'ancienneté moyenne dans le dispositif ³ s'élève pour l'ensemble des bénéficiaires actuels à 4 ans et 2 mois.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon leur ancienneté dans le dispositif (date d'ouverture de droit)

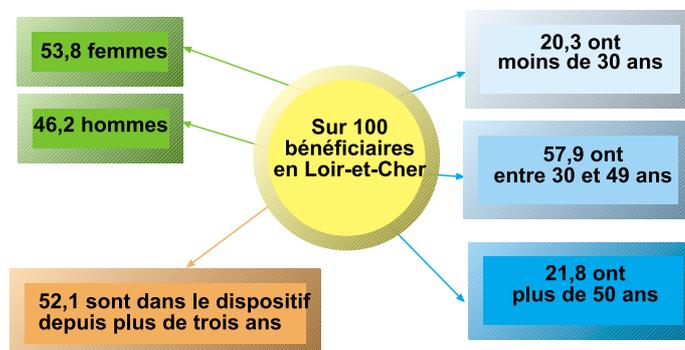


³ Il s'agit ici de l'ancienneté moyenne dans le dispositif des bénéficiaires actuels, et non pas d'une durée moyenne de passage qui nécessiterait pour être calculée, de s'appuyer sur les flux d'entrées et de sorties sur longue période.

2. Profil des bénéficiaires du RMI

2.1 Une population plutôt jeune et féminine

Typologie des bénéficiaires du RMI



L'analyse qui suit porte sur les bénéficiaires, soit 4 371 personnes identifiées en Loir-et-Cher. Elle reflète la situation des érémites au moment de leur demande d'allocation.

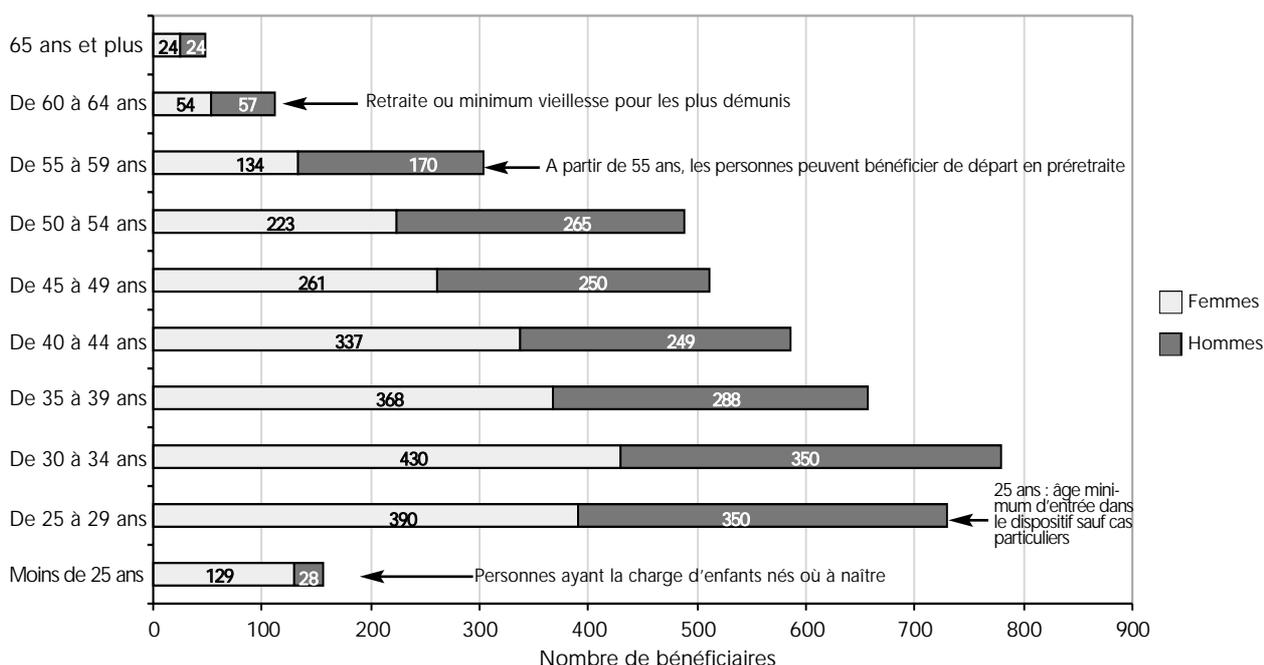
Globalement, les femmes sont plus nombreuses (53,8 %) que les hommes, mais ce constat doit être largement nuancé selon l'âge. Elles sont majoritaires parmi les moins de 50 ans (56 %) et prédominent très largement dans la tranche d'âge des moins de 25 ans (82 %). Inversement, les hommes occupent une place prépondérante parmi les plus de 50 ans (54 %).

âges possibles des bénéficiaires. Hors quelques-cas particuliers, les personnes âgées de plus de 65 ans bénéficient d'une pension de retraite ou du minimum vieillesse⁴. Elles représentent environ 1 % des bénéficiaires en Loir-et-Cher. A l'opposé, la législation fixe à 25 ans l'âge minimal pour l'ouverture des droits au RMI, sauf pour les personnes ayant un ou plusieurs enfants nés ou à naître (d'où la part très élevée des femmes). La proportion des moins de 25 ans s'élève à 3,6 % des bénéficiaires.

L'âge moyen des bénéficiaires est de 39,7 ans. Plus d'un sur cinq a moins de trente ans.

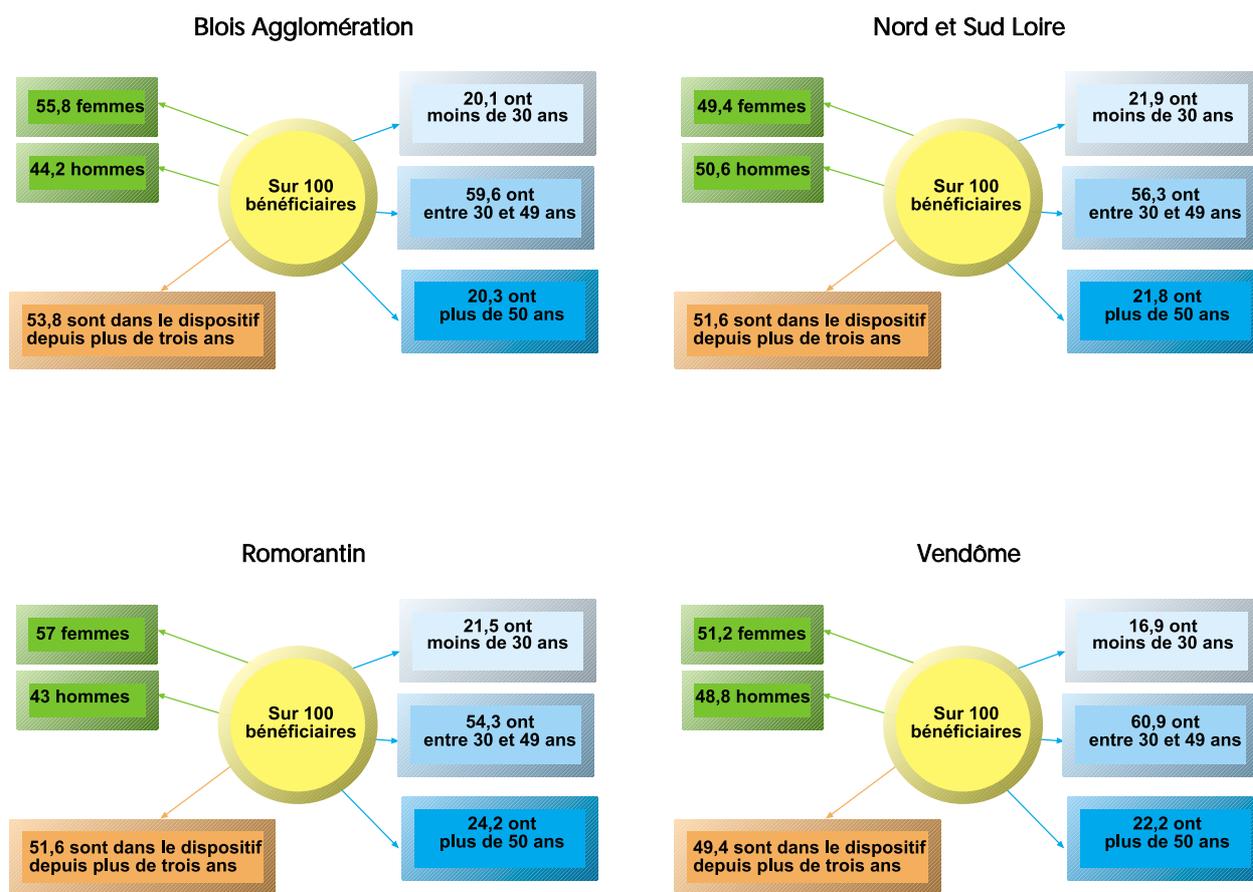
Les critères d'attribution du RMI délimitent les

Répartition par âge et par sexe des bénéficiaires du RMI



⁴ La condition de nationalité pour l'obtention du minimum vieillesse a été supprimée en 1998. Il est par conséquent venu remplacer le RMI pour les étrangers.

Typologie des bénéficiaires du RMI par CLI



95,3 % des bénéficiaires du RMI sont âgés de 25 à 64 ans. Une analyse comparant leurs caractéristiques à celles de l'ensemble des Loir-et-chériens du même âge confirme certaines spécificités.

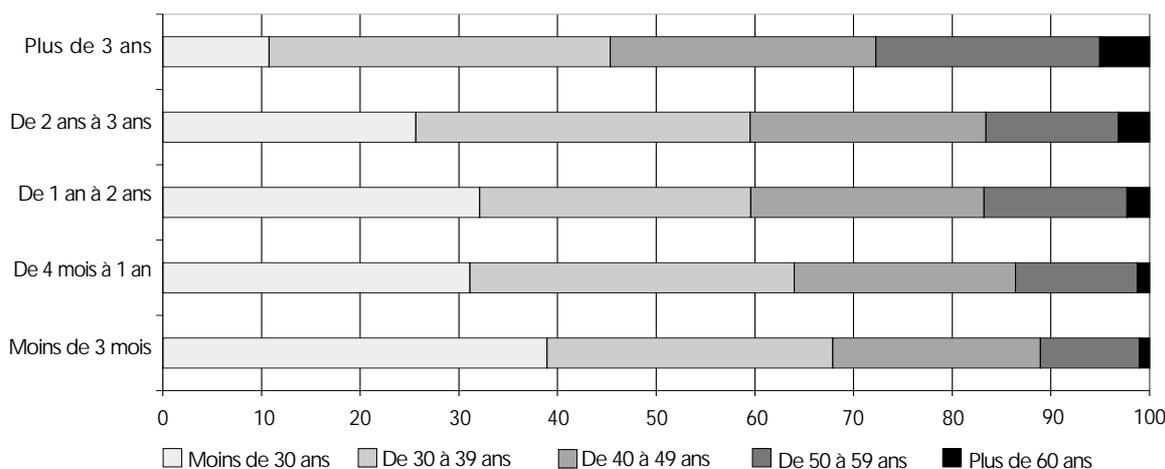
La population des érémites apparaît ainsi plus jeune et plus féminisée que l'ensemble des habitants du département. On remarque notamment la surreprésentation des femmes dans les territoires de Romorantin et de Blois Agglomération et celle des moins de 30 ans dans celui de Nord et Sud Loire.

Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires du RMI et de l'ensemble de la population du département âgée de 25 à 64 ans (en %)

	Bénéficiaires du RMI				Loir-et-Cher	Population âgée de 25 à 64 ans				
	Blois Agglo.	Nord et Sud Loire	Romorantin	Vendôme		Blois Agglo.	Nord et Sud Loire	Romorantin	Vendôme	Loir-et-Cher
Sexe										
Hommes	44,2	50,6	43	48,8	46,2	49	50,3	50,3	50,6	50
Femmes	55,8	49,4	57	51,2	53,8	51	49,7	49,7	49,4	50
Age										
Moins de 30 ans	20,1	21,9	21,5	16,9	20,3	14,3	11,1	12,3	11,7	12,3
Entre 30 et 49 ans	59,6	56,3	54,3	60,9	57,9	55,2	56	54,4	54,6	55,1
Plus de 50 ans	20,3	21,8	24,2	22,2	21,8	30,5	32,9	33,3	33,6	32,5

2.2 Un profil différent pour les bénéficiaires présents dans le dispositif depuis plus de trois ans

Répartition des bénéficiaires par âge et par temps passé dans le dispositif (en %)



Plus l'allocataire est âgé, plus grande est la probabilité qu'il soit présent dans le dispositif depuis longtemps. Ceci illustre les difficultés d'insertion des personnes qui vont croissant avec l'âge. Ainsi les plus de 40 ans représentent un tiers des bénéficiaires inscrits dans le dispositif depuis moins de trois mois contre plus de la moitié au delà de trois ans.

Des disparités existent aussi selon le sexe : les hommes sont, en moyenne, depuis plus longtemps dans le dispositif que les femmes.

Répartition des bénéficiaires par sexe et par temps passé dans le dispositif

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Moins de 3 mois	97	4,1	93	4,6	190	4,3
De 4 mois à 1 an	366	15,6	267	3,2	633	14,5
De 1 an à 2 ans	415	17,7	283	14	698	16
De 2 ans à 3 ans	313	13,3	260	12,9	573	13,1
Plus de 3 ans	1 159	49,3	1 118	55,3	2 277	52,1
Total	2 350	100	2 021	100	4 371	100

2.3 Une proportion élevée de bénéficiaires de nationalité étrangère

Répartition par sexe, tranche d'âge et ancienneté des bénéficiaires du RMI de nationalité étrangère par rapport au total des bénéficiaires (en %)

	Etrangers	Total des bénéficiaires
Sexe		
Femmes	54	53,8
Hommes	46	46,2
Age		
Moins de 30 ans	18,5	20,3
Entre 30 et 49 ans	54	57,9
Plus de 50 ans	27,5	21,8
Ancienneté dans le dispositif		
Moins de 3 mois	4,3	4,3
De 4 mois à 1 an	14	14,5
De 1 an à 2 ans	17,3	16
De 2 ans à 3 ans	13,3	13,1
Plus de 3 ans	51,1	52,1

15 % des bénéficiaires du RMI sont de nationalité étrangère⁵ (et même 24 % dans l'agglomération de Blois), alors que la part des étrangers dans la population totale est de 3,8 % (soit 4 fois moins). Globalement, leur profil diffère peu de celui de l'ensemble des bénéficiaires, à l'exception des plus de 50 ans qui sont relativement plus nombreux (écart de 5,7 points). De même, leur ancienneté dans le dispositif est similaire.

⁵ Pour bénéficier du RMI, les étrangers doivent être titulaires d'une carte de résident, d'une carte de séjour temporaire à validité professionnelle justifiant d'au moins 3 ans de résidence régulière en France ou d'un titre équivalent (en plus des conditions d'âge, de ressources et de l'engagement dans un projet d'insertion).

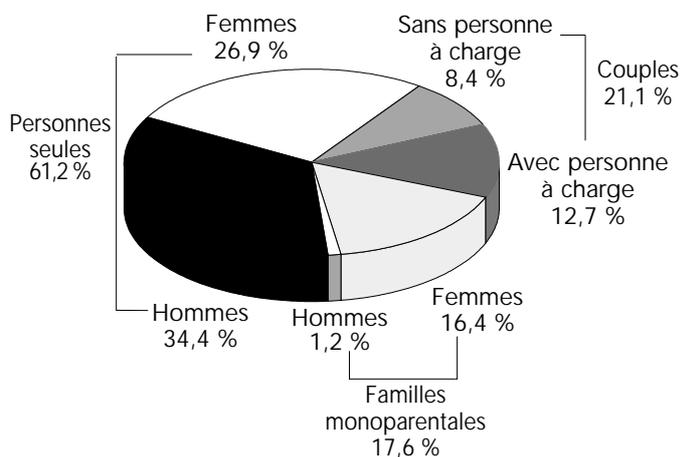
Répartition des bénéficiaires de nationalité étrangère par CLI

	Blois Agglomération	Nord et Sud Loire	Romorantin	Vendôme	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires (payés ou suspendus)	1 695	1 048	901	727	4 371
dont de nationalité étrangère	413	38	117	80	648
Part des bénéficiaires de nationalité étrangère	24,4 %	3,6 %	13 %	11 %	14,8 %
Population étrangère en 1999	4 684	2 128	1 633	3 588	12 033
Part de la population étrangère dans la population totale	6,0 %	2,1 %	2,4 %	5,1 %	3,8 %
Part des bénéficiaires étrangers dans la population étrangère	8,8 %	1,8 %	7,2 %	2,2 %	5,4 %

2.4. Des personnes vivant seules en majorité

Répartition des bénéficiaires du RMI selon la composition familiale

Analyse sur 4 331 bénéficiaires



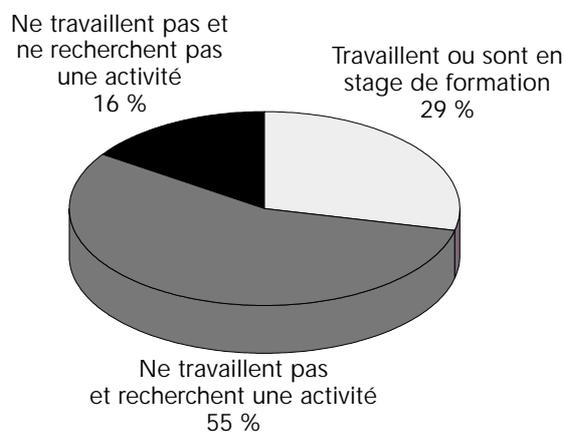
Sur 10 foyers bénéficiaires (au sens de la définition RMI⁶), plus de six sont composés de personnes isolées, deux de couples et deux autres de familles monoparentales. Cette configuration varie très fortement selon le sexe. Les hommes vivent plus fréquemment seuls (56 %) que les femmes, mais ne sont que rarement à la tête d'une famille monoparentale (7 %).

2.5. Sept bénéficiaires sur dix ne travaillent pas

La situation professionnelle n'est connue que pour 1 686 personnes, soit seulement 38 % des bénéficiaires. Globalement, la configuration de cet échantillon, en terme d'âge et de sexe, est quasiment identique à celle de la population totale des érémites, mais n'autorise cependant pas d'extrapolation à l'ensemble des bénéficiaires du département. Il a néanmoins été jugé utile d'apporter un éclairage sur cette question, sur la base des informations disponibles.

Même si le dispositif d'intéressement encourage la reprise d'activité des bénéficiaires du RMI en leur permettant de cumuler un revenu d'activité et l'allocation RMI, pendant une période limitée, plus de 7 sur dix ne travaillent pas ; mais parmi ces derniers, 78 % recherchent une activité professionnelle.

Répartition des bénéficiaires selon leur situation professionnelle



⁶ Sont considérés comme à charge du bénéficiaire du RMI les enfants ouvrant droit aux prestations familiales ainsi que les autres personnes de moins de 25 ans qui sont à la charge réelle et continue du bénéficiaire à condition, lorsqu'elles sont arrivées au foyer après leur 17^e anniversaire, d'avoir un lien de parenté jusqu'au 4^e degré inclus avec le bénéficiaire, son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin.

Les mécanismes d'intéressement

Les mécanismes d'intéressement attachés aux minima sociaux visent à rendre plus attractif le retour à l'emploi, dans le cas où les revenus du travail ainsi acquis restent faibles. Le principe est d'autoriser un cumul intégral ou partiel des allocations avec des revenus d'activité.

Lorsqu'en cours de versement de la prestation, l'allocataire du RMI – son conjoint, son concubin ou l'une des personnes à sa charge – commence à exercer un activité salariée, ou à suivre une formation rémunérée, les revenus ainsi procurés sont intégralement cumulables avec l'allocation jusqu'à la première révision trimestrielle suivant la prise d'activité ou l'entrée en formation. A partir de la deuxième révision trimestrielle, l'intéressé peut cumuler ses revenus pendant trois trimestres avec son allocation à hauteur de 50 %.

En Loir-et-Cher, 466 personnes bénéficiaient de ces mesures au 31 décembre 2001, soit 13,5 % des allocataires rémunérés par la Caisse d'Allocations Familiales (Source CAF).

2.6. Un tiers des bénéficiaires en attente d'un contrat d'insertion

La loi instituant le RMI prévoit que chaque allocataire doit participer aux actions nécessaires à son insertion sociale et professionnelle. Ces actions sont formalisées par un contrat d'insertion qui doit être signé dans les trois mois qui suivent la mise en paiement de l'allocation.

Plus d'un tiers des bénéficiaires n'ont pas encore signé de contrat d'insertion sociale ou profession-

nelle (soit plus de 1 500). Parmi eux, 30 % ont plus de trois ans d'ancienneté dans le dispositif.

En comparant le profil des signataires⁷ à celui des non-signataires⁸, on constate que les femmes et les plus de 50 ans sont sur-représentés dans le premier cas ; alors que les hommes, les moins de trente ans et les personnes seules sont proportionnellement plus nombreux dans le second.

Répartition des bénéficiaires du RMI par CLI en fonction de la contractualisation

	Blois Agglomération	Nord et Sud Loire	Romorantin	Vendôme	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires	1 701	1 048	901	727	4 377
dont sous contrat valide	415	334	368	151	1 268
dont en attente de renouvellement	596	393	335	253	1 577
dont en attente de contrat	679	314	195	323	1 511
Part des bénéficiaires sous contrat valide	24,4 %	31,9 %	40,8 %	20,8 %	29 %
Part des bénéficiaires en attente d'un contrat	39,9 %	30 %	21,6 %	44,4 %	34,5 %

Le contrat d'insertion

Établi dans les trois mois suivant la mise en paiement de l'allocation, le contrat d'insertion est un engagement réciproque passé entre la Commission Locale d'Insertion et le bénéficiaire formalisant les actions ou activités nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Sa durée varie de 3 mois à un an.

⁷ Bénéficiaires sous contrat valide.

⁸ Bénéficiaires en attente d'un contrat.

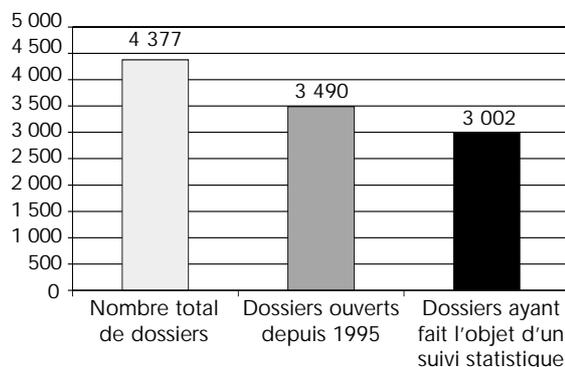
**Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires du RMI
en fonction de la contractualisation (en %)**

	Sous contrat valide	En attente de renouvellement	En attente de contrat	Total des bénéficiaires
Sexe				
Femmes	57,8	52,7	51,9	53,8
Hommes	42,2	47,3	48,1	46,2
Age				
Moins de 30 ans	16,6	15,9	27,8	20,3
Entre 30 et 49 ans	58,5	61	54,2	57,9
Plus de 50 ans	24,9	23,1	18	21,8
Situation familiale				
Couples	22,2	23	18,1	21,2
Personnes seules	77,8	77	81,9	78,8
Ancienneté dans le dispositif				
Moins de 3 mois	0,6	0,1	12	4,3
De 4 mois à 1 an	15,2	3,2	25,8	14,5
De 1 an à 2 ans	17,9	11,3	19,4	16
De 2 ans à 3 ans	13	12,7	13,1	13,1
Plus de 3 ans	53,2	72,7	29,7	52,1

3. Degré d'employabilité

Rappelons que sur les 4 377 « dossiers avec droits ouverts » en janvier 2002, seuls ceux ouverts après janvier 1995 sont censés faire l'objet d'un suivi statistique détaillé tout au long de leur présence dans le dispositif, soit 3 490. En réalité, ce suivi est effectif pour 3 002 bénéficiaires (parmi lesquels 39 étaient inscrits avant 1995). **L'analyse qui suit porte sur ces derniers ; elle s'appuie sur les informations fournies lors de la demande de RMI.** Elle introduit des éléments quant au degré d'employabilité, à l'éloignement par rapport au marché du travail et à l'intégration sociale.

Poids des publics observés en fonction du type de dossier



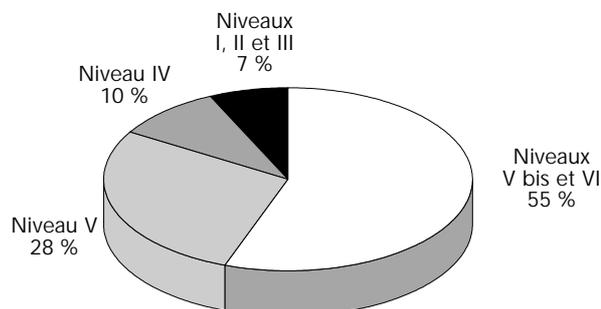
3.1. Des niveaux d'étude en majorité peu élevés

Plus de la moitié des bénéficiaires du RMI ont un niveau de formation très faible (V bis et VI).

4,5 % ont déclaré n'être jamais allés à l'école (cette proportion s'élève à 12 % pour les plus de 50 ans et à 14 % pour les personnes de nationalité étrangère) et 28 % ont eu un parcours scolaire limité, étant sortis du système éducatif après les études primaires ou avant la troisième.

Par contre, **16,5 % des bénéficiaires possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur** ou au moins équivalent au baccalauréat. Cette proportion s'élève à 23 % parmi les moins de trente ans. N'ayant pour la plupart pas encore travaillé, ils n'ont pas droit aux allocations chômage. **Le RMI apparaît donc pour certains d'entre eux comme une étape transitoire dans l'attente d'un premier emploi.**

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le niveau d'études (en %) ⁹

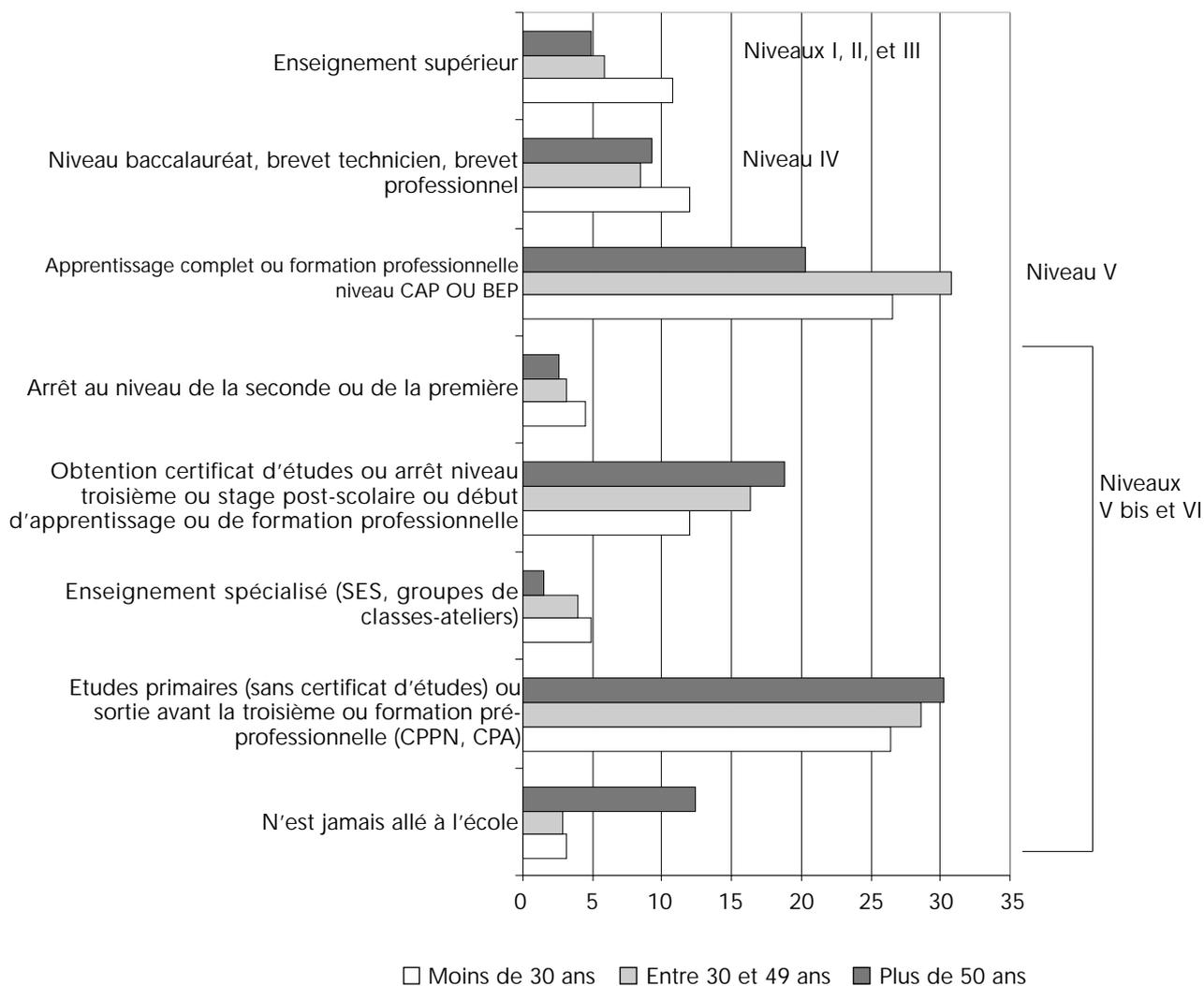


Niveaux de formation

- I : diplôme de niveau Bac + 4 et au-dessus ;
- II : diplôme de niveau Bac + 3 ;
- III : diplôme de niveau Bac + 2 ;
- IV : diplôme de niveau Bac ;
- V : diplôme de niveau BEP, CAP ;
- V bis : diplôme de niveau BEPC, fin de seconde ou de première sans diplôme ;
- VI : certificat d'études, fin de formation générale ou aucune formation scolaire.

⁹ Pour ce graphique et les suivants, les pourcentages pris en compte sont calculés déduction faite des non réponses.

Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge selon le niveau d'études (en %)



3.2 Des bénéficiaires peu qualifiés ou sans expérience professionnelle

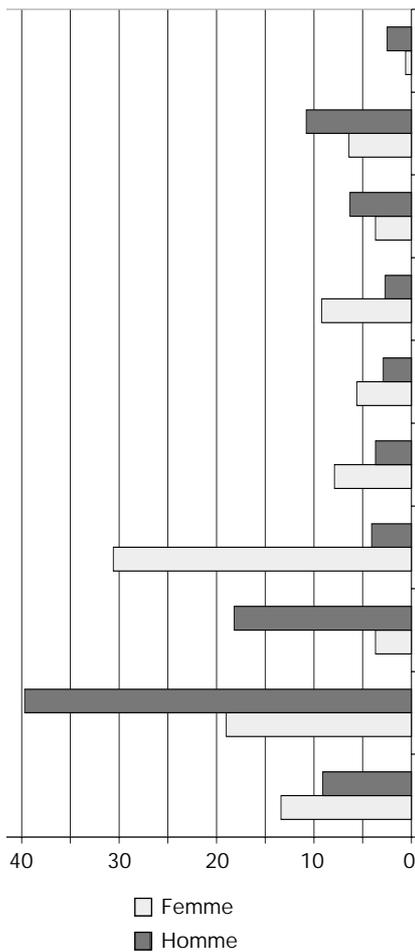
Globalement, la plupart des bénéficiaires disposent d'une expérience professionnelle, acquise sur des postes généralement peu qualifiés. Une minorité d'entre eux (21 %) ont occupé un emploi qualifié (ouvrier ou employé qualifié, cadre ou agent de maîtrise). Par ailleurs, on compte de nombreuses femmes dans les métiers d'entretien et d'agent de service (30 %), tandis que les hommes ont exercé pour une grande part des fonctions d'ouvriers non qualifiés (près de 40 %). Il convient également de

souligner que parmi les plus de 50 ans, un quart étaient artisans, commerçants, travailleurs indépendants ou exploitants agricoles.

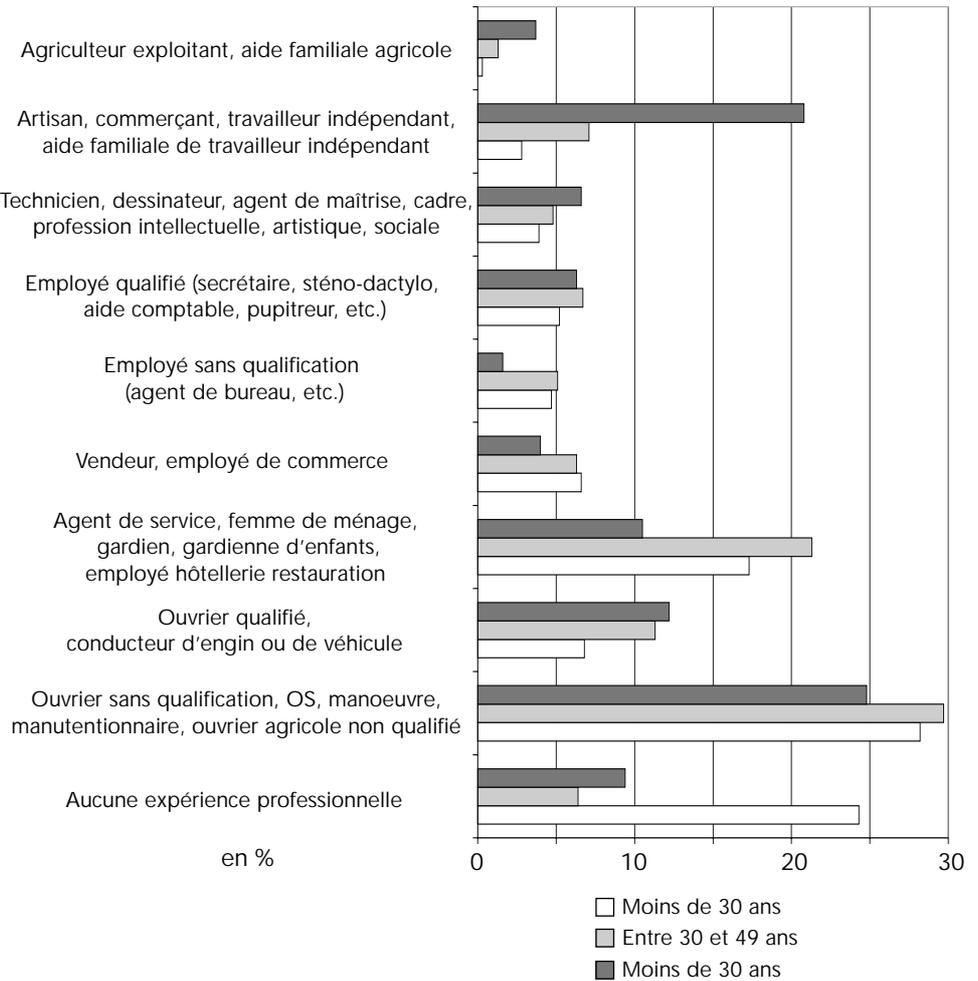
Les moins de trente ans sans expérience professionnelle sont relativement nombreux. Comme pour l'ensemble de cette tranche d'âge, leur niveau d'études est largement supérieur à la moyenne des bénéficiaires puisque 25 % ont au moins atteint le baccalauréat.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon la qualification

par sexe



par tranche d'âge



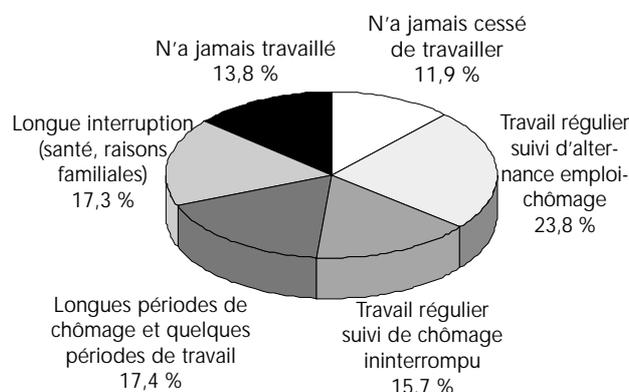
4. Degré d'éloignement au marché de l'emploi

4.1 Un bénéficiaire sur trois en activité avant d'entrer dans le dispositif

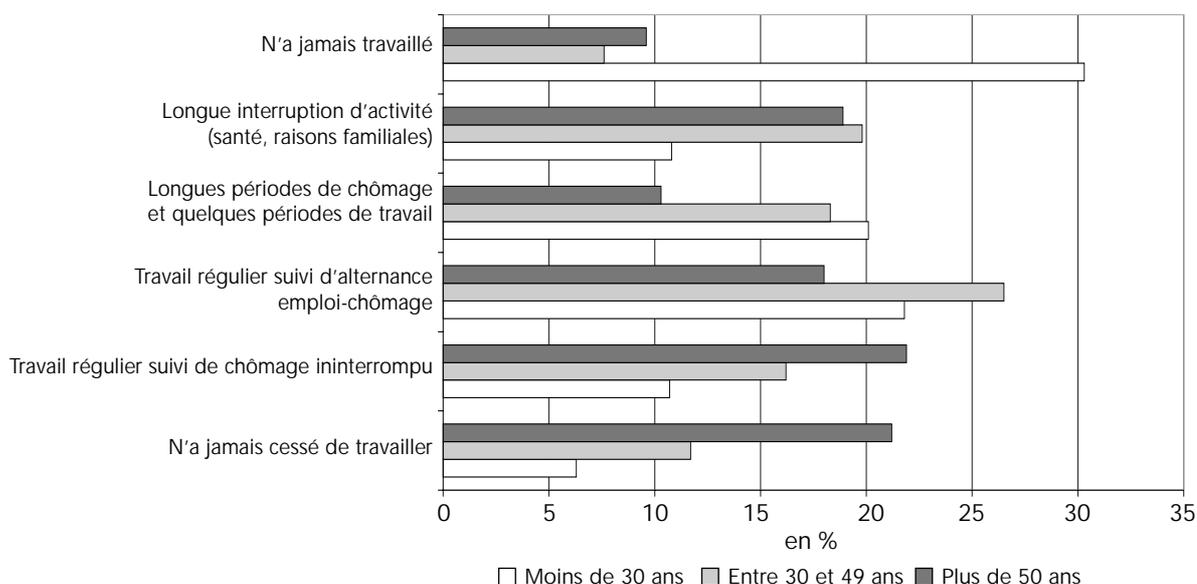
Le profil du parcours professionnel antérieur est un bon indicateur des chances de réinsertion économique. La multiplicité des sorties du chômage, même provisoires, vers des emplois de très courte durée permet au bénéficiaire de ne pas se couper totalement du monde du travail.

A cet égard, on observe qu'un tiers des bénéficiaires pouvaient se prévaloir au moment de leur entrée dans le dispositif d'une expérience d'activité ininterrompue (12 %) ou ponctuée de périodes de chômage (24 %). En revanche, **dans une majorité des cas, l'inscription faisait suite à une longue période d'inactivité**, jalonnée parfois de phases travaillées (17 %). Par ailleurs, 14 % des bénéficiaires n'avaient jamais travaillé.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon le passé professionnel (en pourcentage) à l'entrée dans le dispositif



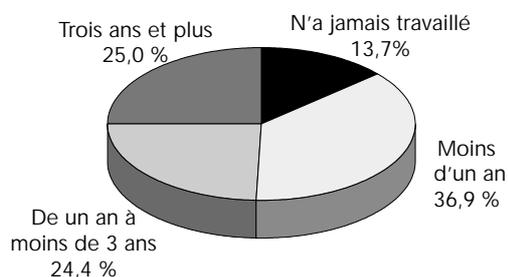
Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge selon le passé professionnel à l'entrée dans le dispositif



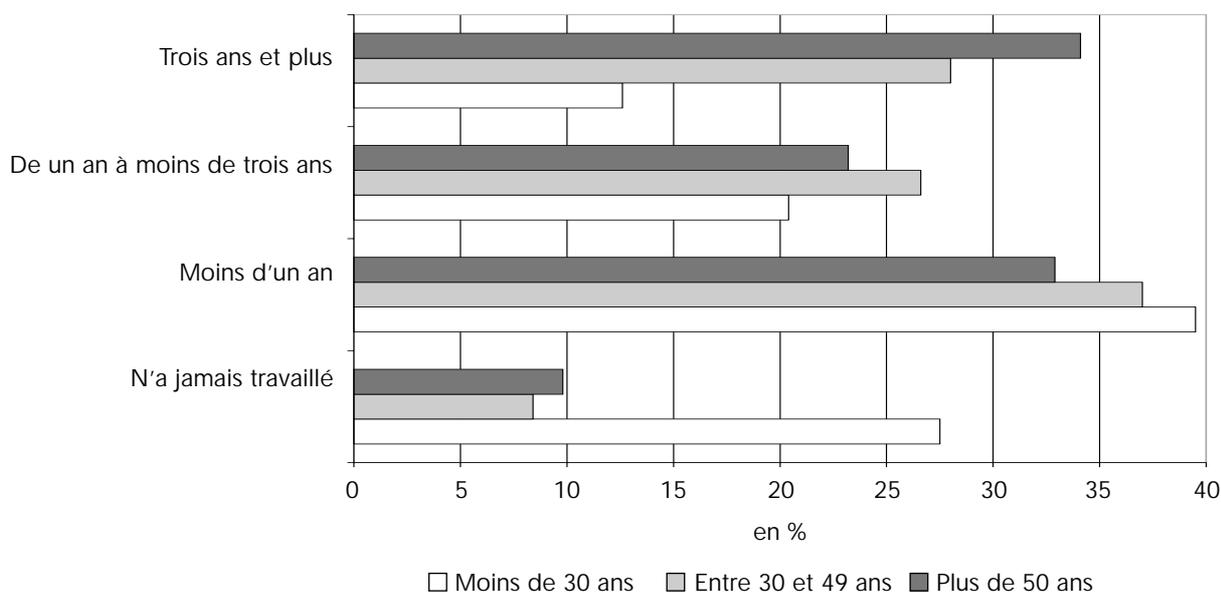
4.2. Un bénéficiaire sur quatre inactif depuis plus de 3 ans

Au moment de leur entrée dans le dispositif, **un quart des bénéficiaires étaient inactifs depuis plus de 3 ans** ; leur « employabilité » immédiate sur le marché du travail apparaît de ce fait difficile. Sont touchés plus particulièrement les femmes et les plus de 50 ans. Enfin, 37 % ont occupé un emploi l'année précédant leur entrée dans le dispositif (42 % des hommes).

Répartition des bénéficiaires du RMI selon l'ancienneté d'inactivité à l'entrée dans le dispositif



Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge selon l'ancienneté d'inactivité à l'entrée dans le dispositif

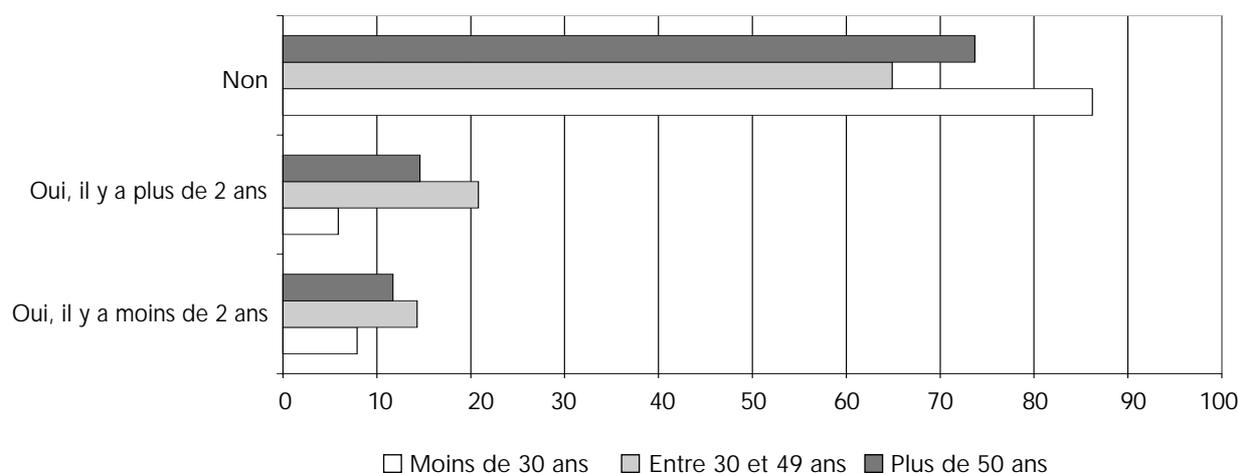


4.3. Près de trois bénéficiaires sur dix sont d'anciens éremistes

Le RMI est parfois un phénomène récurrent. On remarque que **trois bénéficiaires sur dix sont revenus dans le dispositif après une période d'interruption** (un sur dix il y a moins de 2 ans, deux sur dix il

y a plus de 2 ans). Les jeunes de moins de 30 ans semblent moins affectés par ce phénomène : au total, 14 % d'entre eux seulement sont d'anciens éremistes.

Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge selon la récurrence dans le dispositif (en %)



5. Degré d'intégration sociale

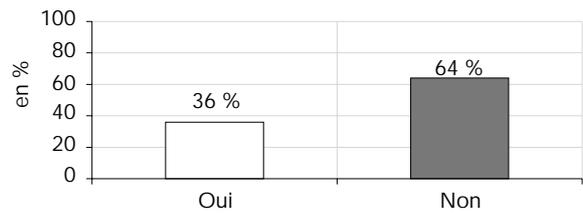
Réduire l'insertion sociale à la seule dimension de l'emploi, même si elle est cruciale, ne rend pas correctement compte des difficultés que rencontrent les bénéficiaires du RMI. D'autres problématiques

s'y combinent, qui concernent différents domaines d'existence ou de la vie sociale, comme la santé, le logement, le degré de mobilité...

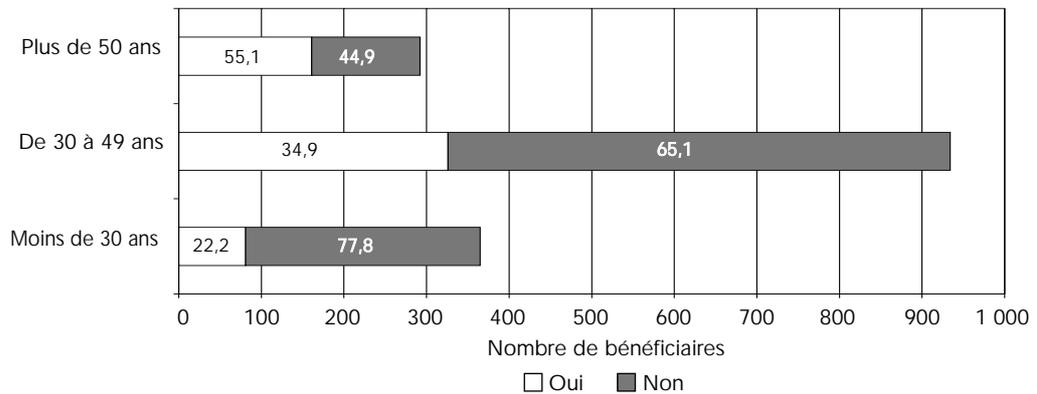
5.1 Etat de santé et accès aux soins des bénéficiaires

36 % des bénéficiaires déclarent connaître des problèmes de santé. L'existence de ces difficultés apparaît étroitement liée à l'âge. 55 % des personnes âgées de 50 ans et plus se plaignent d'ennuis de santé, contre 22 % pour les moins de trente ans. Cela constitue un frein à la recherche d'une activité professionnelle. On ne relève pas de divergences sur ce point pour les personnes de nationalité étrangère. Seuls les hommes semblent avoir plus de difficultés dans ce domaine que les femmes.

Répartition des bénéficiaires selon l'existence de difficultés de santé lors de l'élaboration du premier contrat d'insertion¹⁰



Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge selon l'existence de difficultés de santé lors de l'élaboration du premier contrat d'insertion (en %)



La couverture maladie universelle

Toute personne qui perçoit le RMI bénéficie de plein droit depuis le 27 juillet 1999 d'une couverture maladie universelle¹¹. La CMU de base garantit à tous une prise en charge des soins par un régime d'assurance maladie. La CMU complémentaire permet la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, du ticket modérateur sur les honoraires et les prescriptions des professionnels de santé, du forfait journalier hospitalier et des frais supplémentaires concernant les prothèses, l'orthodontie et l'optique.

Les bénéficiaires de la couverture maladie universelle en Loir-et-Cher (CMU) au 31 juillet 2001

	Assurés et ayants droits	
	Total	Bénéficiaires érémisses (*)
CMU de base (critère de résidence)	3 446	2 536
CMU complémentaire dont		
dépendant de la CPAM	9 317	1 899
d'un organisme complémentaire	4 453	314

Source : CPAM (*) Critère de résidence sans cotisation

¹⁰ L'analyse des résultats portant sur l'état de santé et l'accès aux soins s'appuie sur les éléments fournis lors de la signature du premier contrat d'insertion. Elle porte sur 1 680 bénéficiaires.

¹¹ La CMU remplace l'assurance personnelle et l'aide médicale gratuite dont bénéficiaient jusqu'alors les bénéficiaires du RMI depuis le 29 juillet 1992 (prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier et bénéfice du tiers payant).

5.2. Un tiers des bénéficiaires hébergés chez des parents ou des amis

Globalement, 22 % des bénéficiaires du RMI sont confrontés à des difficultés liées au logement. Celles-ci peuvent toucher à son obtention, au maintien dans les lieux mais aussi à l'insalubrité, etc.

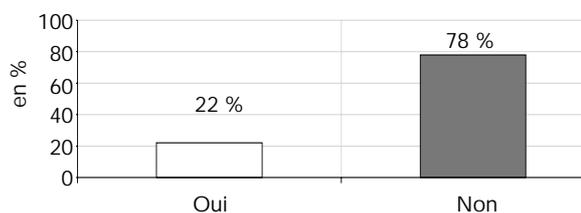
La répartition selon le statut d'occupation apporte un éclairage supplémentaire sur les conditions de logement des bénéficiaires.

Près de 9 % d'entre eux vivent dans un logement précaire : structure d'hébergement d'urgence (CHRS, foyer...), chambre d'hôtel ou meublé, squat, sous-location, hébergement mobile ou de fortune... Ce mode d'habitation concerne plus de 13 % des moins de 30 ans et 12 % des hommes.

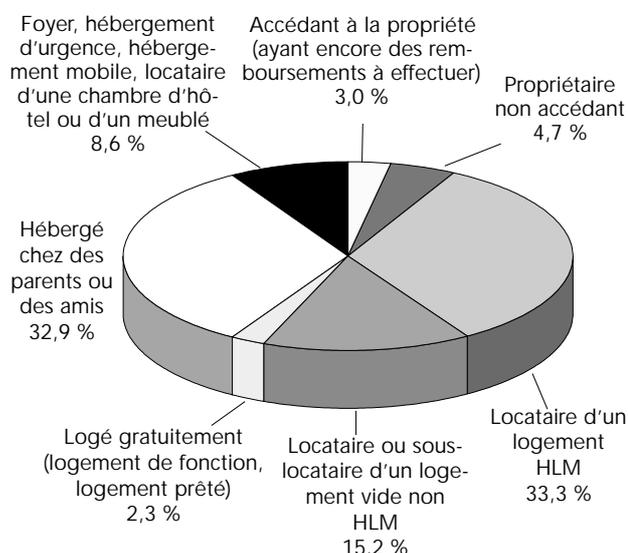
L'impossibilité d'assumer les charges financières et/ou le manque d'autonomie contraignent également un tiers des personnes à demeurer au domicile familial ou chez des amis. Cette proportion atteint près de 50 % pour les moins de 30 ans et 38 % pour les personnes seules. Faute de ressources suffisantes pour pouvoir accéder à un logement personnel, ce type d'hébergement constitue souvent une solution d'attente pour les plus jeunes qui ne peuvent quitter le domicile parental, voire un repli pour ceux qui l'avaient quitté.

Rares sont également les propriétaires ou accédants à la propriété (8 %), sauf parmi les plus de 50 ans (18 %).

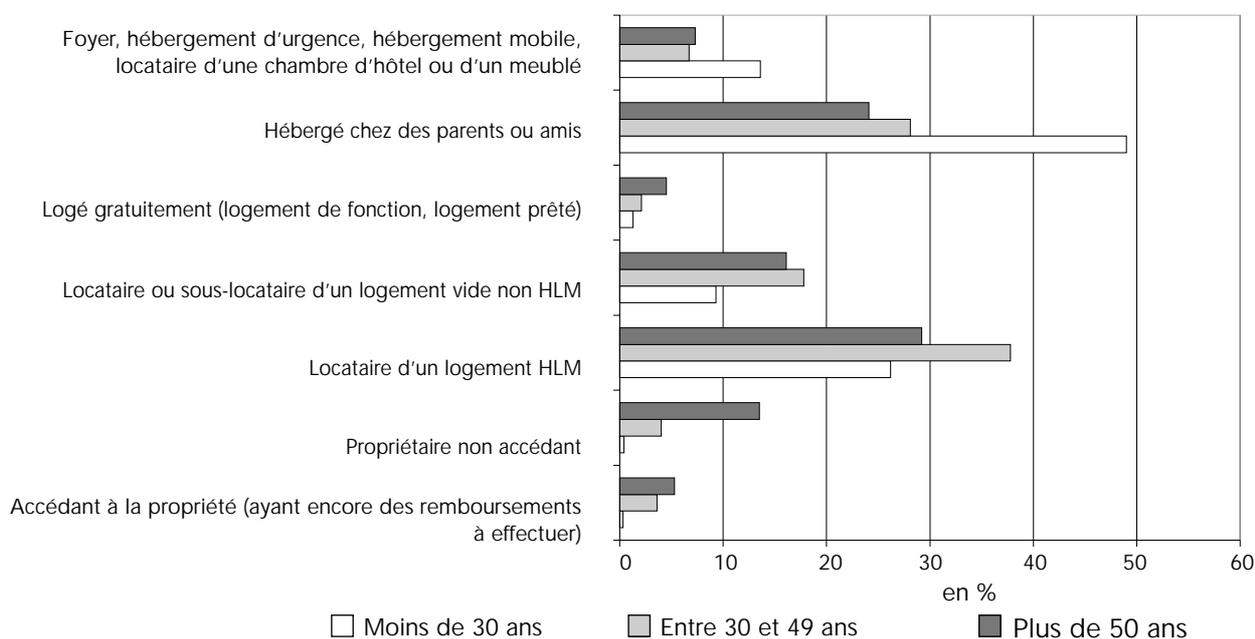
Répartition des bénéficiaires selon l'existence de difficultés liées au logement à l'entrée dans le dispositif



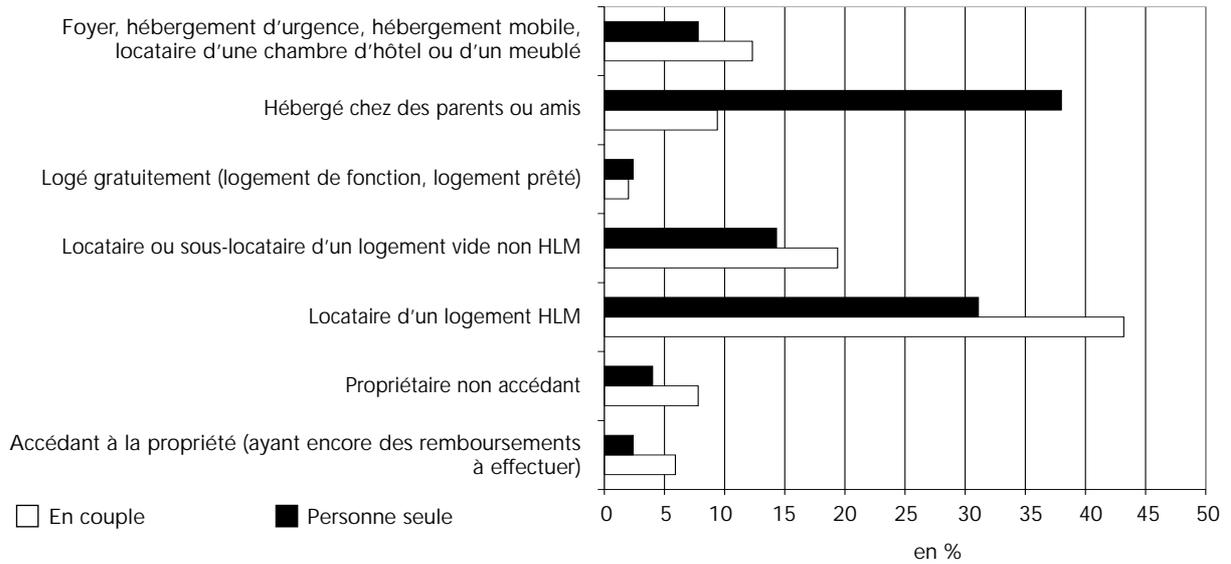
Répartition des bénéficiaires du RMI selon le statut d'occupation ou le type d'hébergement à l'entrée dans le dispositif



Répartition des bénéficiaires du RMI par tranche d'âge selon le statut d'occupation ou le type d'hébergement à l'entrée dans le dispositif

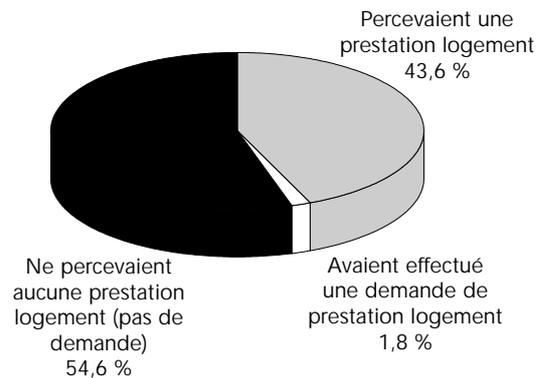


Répartition des bénéficiaires du RMI selon la situation familiale et le statut d'occupation ou le type d'hébergement à l'entrée dans le dispositif



Environ la moitié des bénéficiaires sont locataires, dont un tiers d'un logement HLM. Les conditions d'attribution d'une habitation HLM tiennent compte des charges familiales du demandeur : les familles monoparentales et les couples avec enfants y accèdent plus facilement. Plus de 4 couples bénéficiaires du RMI sur dix occupent un logement HLM.

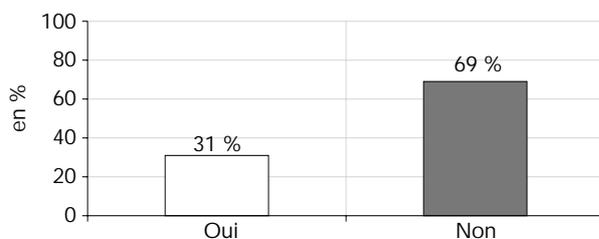
Répartition des bénéficiaires selon la perception d'une aide au logement avant la demande de RMI ¹²



Avant la demande de RMI, 43 % des bénéficiaires percevaient une prestation logement, destinée à faciliter l'accès ou le maintien dans un logement respectant des normes minimales de salubrité. Cette part atteint environ 85 % pour les locataires ou accédants à la propriété.

5.3. Trois bénéficiaires sur dix déclarent être endettés

Répartition des bénéficiaires selon l'existence de dettes dans la famille

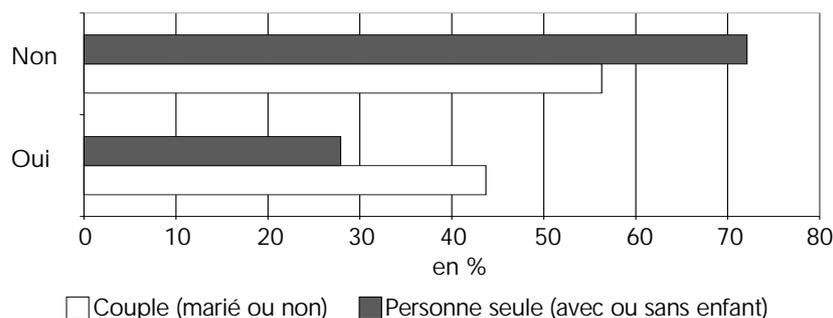


Globalement, 31 % des bénéficiaires déclarent avoir des dettes, souvent liées à des charges locatives (quatre locataires sur dix sont endettés) ou des remboursements d'emprunts immobiliers (46 % des accédants à la propriété). D'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte : un divorce ou une séparation, la maladie, le chômage, la faillite...

L'assise financière des personnes seules semble plus confortable, 28 % d'entre elles sont endettées contre 44 % pour les couples.

¹² La question posée était : "Avant la demande de RMI, la famille ou la personne percevait une prestation logement, avait effectué une demande de prestation logement, ne percevait aucune prestation logement (pas de demande) ?"

Répartition des bénéficiaires selon la situation familiale et l'existence de dettes dans la famille



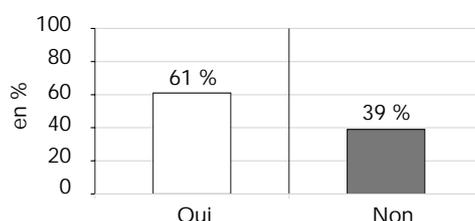
5.4. Des problèmes de mobilité pour 45 % des femmes

Globalement, près de quatre bénéficiaires sur dix ne possèdent pas le permis de conduire. Parmi eux, 5 % habitent dans des communes non desservies ou desservies uniquement en période scolaire par le réseau de transports collectifs interurbain.

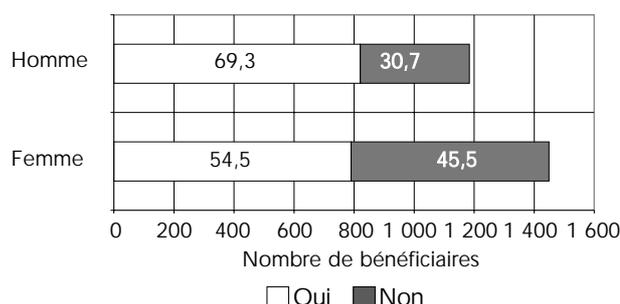
Ces personnes sont confrontées, notamment en milieu rural, à de graves problèmes de déplacement, rendant complexes les démarches de tous ordres : administratives, recherche d'emploi, etc. Ces difficultés de mobilité semblent plus importantes pour les femmes : **45 % d'entre elles n'ont pas le permis de conduire.**

Pour apprécier plus finement le degré d'autonomie en matière de transport, il serait également intéressant de connaître avec précision le nombre de personnes qui possèdent un véhicule personnel parmi les titulaires d'un permis. Mais cette information n'est actuellement pas disponible.

Répartition des bénéficiaires selon la possession du permis de conduire



Répartition des bénéficiaires par sexe selon la possession du permis de conduire (en %)



5.5. Près de 10 % des bénéficiaires ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture du français¹³

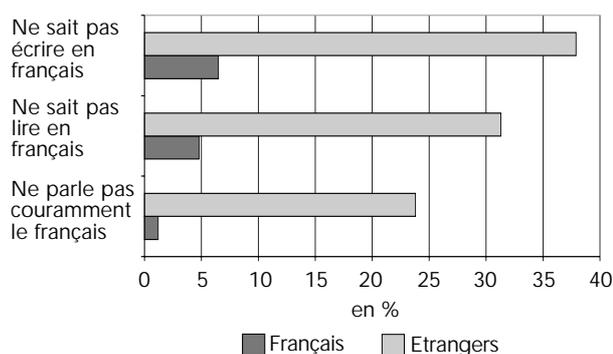
La mauvaise maîtrise de la lecture et de l'écriture est un facteur d'exclusion. Pour les plus démunis, accéder à un emploi, aux biens ou aux services nécessaires, comme le logement ou les soins, présente des difficultés parfois insurmontables sans l'aide de divers organismes.

Près de 5 % des bénéficiaires ne parlent pas couramment le français, 9 % ne maîtrisent pas la lecture et 11 % sont dans l'incapacité de l'écrire.

Les personnes de nationalité étrangère éprouvent beaucoup de difficultés à parler (24 %), à lire (31 %) et à écrire en français (38 %). Il est à noter que des Français sont aussi confrontés à des problèmes de lecture (5 %) et d'écriture (7 %), quelles que soient les tranches d'âge observées.

Répartition des bénéficiaires selon la nationalité et le degré de maîtrise de la langue française

Le bénéficiaire...



¹³ L'analyse des résultats portant sur le degré de maîtrise de la langue française s'appuie sur les éléments fournis lors de la signature du premier contrat d'insertion. Elle porte sur 1 680 bénéficiaires.

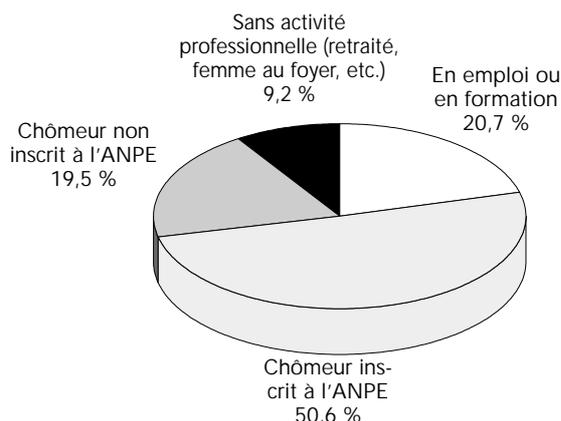
6. Situation des bénéficiaires au regard de l'emploi

Cette analyse complémentaire est basée également sur les informations fournies lors de l'élaboration du premier contrat d'insertion. Elle porte sur

1 680 bénéficiaires ayant fait l'objet depuis janvier 1995 d'un suivi détaillé dans l'échéancier CLI.

6.1 Sept bénéficiaires sur dix sont au chômage

Répartition des bénéficiaires du RMI selon leur situation professionnelle (en %)



Sept bénéficiaires sur dix sont au chômage, mais à peine les trois-quarts d'entre eux sont inscrits à l'ANPE, le quart restant rassemblant probablement des personnes ayant épuisé leurs droits aux ASSE-DIC, sortant directement du système scolaire ou n'ayant effectué aucune démarche... Cette proportion de non-inscrits atteint 35 % parmi les plus de 50 ans, certains d'entre eux étant dispensés de recherche d'emploi.

6.2 Une nette proportion de femmes sans activité professionnelle

9 % des bénéficiaires ne sont ni au chômage, ni en activité. Cette proportion est beaucoup plus importante pour les femmes (14 %) que pour les hommes. La part est également élevée chez les moins de trente ans qui ne sont pas encore entrés sur le marché du travail (12 %) et les plus de 50 ans (13 %).

Répartition par sexe et par tranche d'âge des bénéficiaires du RMI selon leur situation professionnelle (en %)

	Chômeur	En emploi ou en formation	Sans activité professionnelle
Sexe			
Hommes	74,3	22,6	3,1
Femmes	67,1	19,3	13,7
Age			
Moins de 30 ans	66,8	21,1	12,1
Entre 30 et 49 ans	71,1	22	6,9
Plus de 50 ans	71,1	15,8	13,1
Total des bénéficiaires	70,1	20,7	9,2

6.3 Une part importante d'emploi aidés

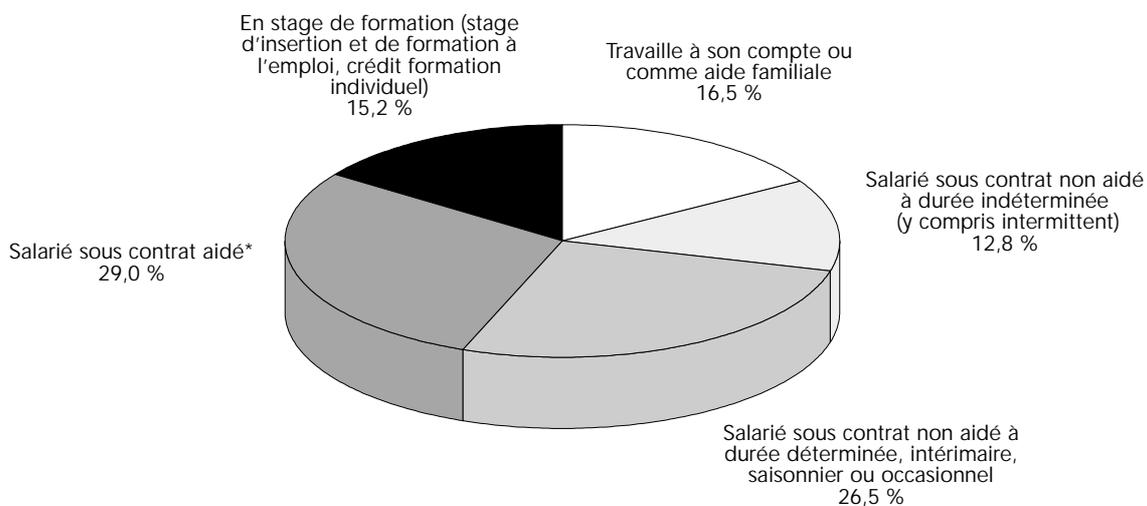
Un bénéficiaire sur cinq travaille ou est en formation. Les écarts sont faibles entre les catégories à l'exception des plus de 50 ans pour lesquels cette situation représente moins de 16 %.

Parmi les personnes en activité, 44 % occupent un emploi aidé (contrat emploi-solidarité, contrat de qualification ou apprentissage...) ou suivent un stage rémunéré, 27 % sont en CDD ou en intérim et 30 % sont sous contrat à durée indéterminée (CDI)

ou travaillent à leur compte.

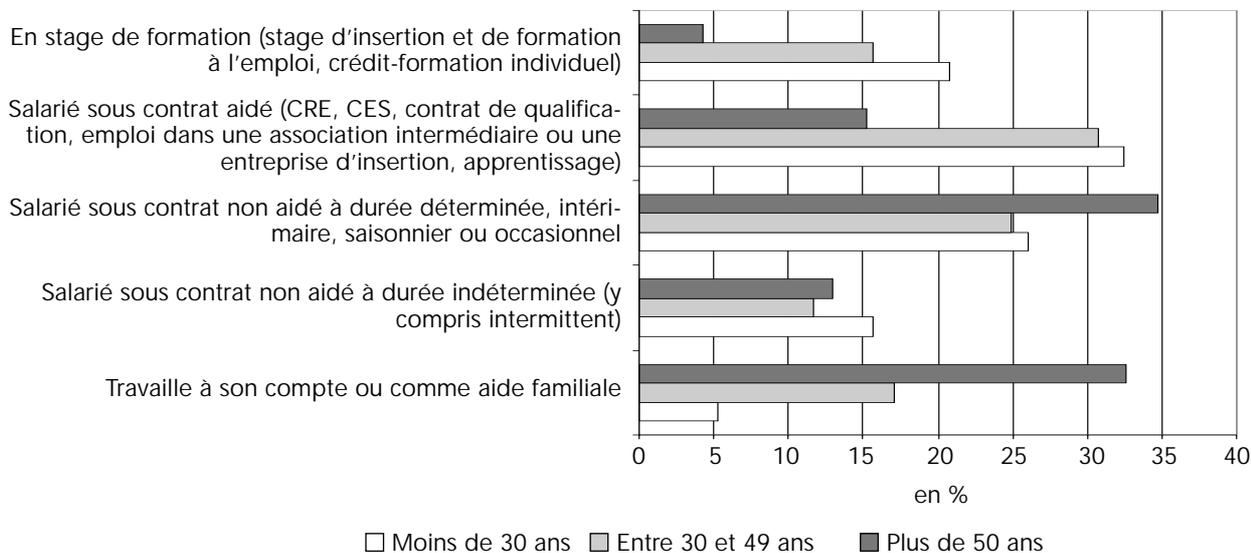
On constate une sur-représentation des plus de 50 ans parmi les personnes en contrat à durée déterminée (35 %) ou travaillant à leur compte (33 %). Par contre les jeunes sont globalement plus nombreux parmi les salariés sous contrat aidé (32 %) et les personnes en stage de formation ou d'insertion (21 %).

Répartition des bénéficiaires du RMI en emploi ou en formation selon la nature du contrat (en %)

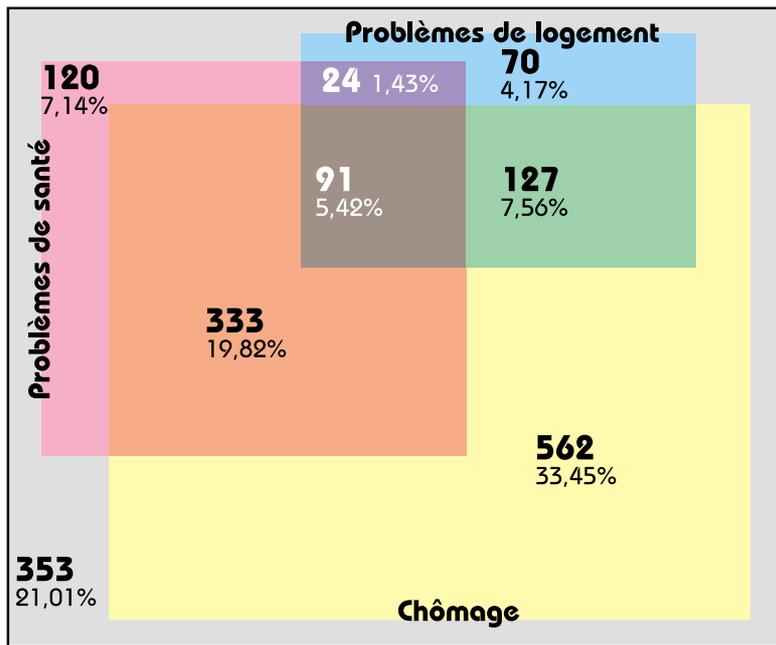


* (Contrat de retour à l'emploi, contrat emploi solidarité, contrat de qualification, emploi dans une association intermédiaire ou une entreprise d'insertion, apprentissage...)

Répartition des bénéficiaires du RMI en emploi ou en formation selon la nature du contrat par tranche d'âge



Répartition des bénéficiaires du RMI par type de problème lors de l'élaboration du premier contrat d'insertion



1 680 bénéficiaires
 Répartition en pourcentage
 Hommes : 42
 Femmes : 58
 Moins de 30 ans : 22,9
 De 30 ans à 49 ans : 58,4
 Plus de 50 ans : 18,7

En emploi ou en formation, ou sans activité professionnelle

Hommes : 36,8
 Femmes : 63,2
 Moins de 30 ans : 31,7
 De 30 ans à 49 ans : 52,4
 Plus de 50 ans : 15,9

Chômage et problèmes de logement

Hommes : 45,7
 Femmes : 54,3
 Moins de 30 ans : 22
 De 30 ans à 49 ans : 63,8
 Plus de 50 ans : 14,2

Chômage

Hommes : 44,1
 Femmes : 55,9
 Moins de 30 ans : 27,2
 De 30 ans à 49 ans : 60,1
 Plus de 50 ans : 12,6

Chômage et problèmes de santé

Hommes : 45,9
 Femmes : 54,1
 Moins de 30 ans : 15,3
 De 30 ans à 49 ans : 57,1
 Plus de 50 ans : 27,6

Problèmes de logement

Hommes : 30
 Femmes : 70
 Moins de 30 ans : 15,7
 De 30 ans à 49 ans : 72,9
 Plus de 50 ans : 11,4

Problèmes de logement et de santé

Hommes : 41,7
 Femmes : 58,3
 Moins de 30 ans : 8,3
 De 30 ans à 49 ans : 58,3
 Plus de 50 ans : 33,3

Problèmes de santé

Hommes : 37,5
 Femmes : 62,5
 Moins de 30 ans : 13,3
 De 30 ans à 49 ans : 57,5
 Plus de 50 ans : 29,2

Chômage, problèmes de logement et de santé

Hommes : 45,1
 Femmes : 54,9
 Moins de 30 ans : 13,2
 De 30 ans à 49 ans : 58,2
 Plus de 50 ans : 28,6

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARIE BISSON

Tirage : 500 exemplaires

Impression Observatoire

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565